

— N° 27 /23 —

## COUPE DE BOIS – CHEMIN DE PRES COLLY

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande présentée par Monsieur Serge BERCHET, concernant la réalisation d'une coupe de bois 66 Chemin de près Colly (Numéro : OC - Extension : 1 183).

### A R R E T E

#### Article 1 : Délai d'exécution

La circulation sur la voie 66 Chemin du Près Colly sera perturbée avec la mise en place d'une circulation alternée manuellement du 29 Avril 2023 au 8 Mai 2023.

#### Article 2 : Signalisation du chantier

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et de la protection du chantier sera assurée par le particulier : Monsieur Serge BERCHET

#### Article 3 : Prescriptions techniques

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée.
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,

**L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.**

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur Serge BERCHET.

Fait à Scientrier, le 21 Avril 2023

Le Maire,  
Patricia DEAGE

